

Procès-Verbal
Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine DONNEDEVIE, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Présents (11) : Catherine Donnedevie, Alain Mazet, Laurent Naldo, Martine Lormeau, Mylène Anotaux, Denis Cheze, Nathalie Schmuzt, Vincent Martin, Mathieu Presset, Françoise Maugein et Karine Tapissier.

Absent(s) excusé(s) (0) :

Votants : 11

Secrétaire de séance : Laurent NALDO

Ordre du jour :

- Approbation Procès-Verbal du 6 mai 2026
- Election sénatoriale : élection du commissaire et des suppléants
- Modification D2026/15 relative aux délégués du Syndicat des Eaux des Deux Vallées
- Modification D2026/24 relative aux délégations consenties au Maire
- Questions diverses

- **Approbation Procès-Verbal du 6 mai 2026**

Denis Chèze indique qu'il n'est pas stipulé qu'un espace défini soit défini à la mise à disposition pour la location aux Bos Redon.

Présents : 11	Votants : 11	Pour : 11	Contre :	Abstention :
---------------	--------------	-----------	----------	--------------

D2026/35 : Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes de moins de 1 000 habitants)

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

A) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Françoise Maugein
- Martine Lormeau
- Mylène Anotaux
- Vincent Martin

La présidence du bureau est assurée par la Maire.

B) Election du délégué

Les candidatures enregistrées :

- Catherine Donnedevie
- Denis Chèze

Mme la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. La Maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- majorité absolue : 6
- nombre de bulletins : 11
- suffrages exprimés : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1

Élection du délégué

Ont obtenu :

- Mme Catherine DONNEDEVIE, 9 voix
- M Denis CHEZE, 1 voix

Mme DONNEDEVIE Catherine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

C) Élection des suppléants

Election 1^{er} suppléant

Les candidatures enregistrées :

- Mathieu PRESSET
- Denis CHEZE

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- majorité absolue : 6
- nombre de bulletins : 11
- suffrages exprimés : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2

Ont obtenu :

- Mathieu PRESSET : 8 voix
- Denis CHEZE : 1 voix

M. PRESSET Mathieu ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Election 2eme suppléant

Les candidatures enregistrées :

- Alain MAZET
- Denis CHEZE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- majorité absolue : 6
- nombre de bulletins : 11
- suffrages exprimés : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1

Ont obtenu :

- Alain MAZET : 8 voix
- Denis CHEZE : 2 voix

M. MAZET Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Election 3eme suppléant

Les candidatures enregistrées :

- Nathalie SCHMUTZ
- Denis CHEZE

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- majorité absolue : 6
- nombre de bulletins : 11
- suffrages exprimés : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1

Ont obtenu :

- Nathalie SCHMUTZ : 8 voix
- Denis CHEZE : 2 voix

Mme. SCHMUTZ Nathalie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

D2026/15B : Détermination des délégués au Syndicat des Eaux des Deux Vallées

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération D2026/15 du 20 mars 2026 ayant pour objet la désignation des représentants de la commune au Syndicat des Eaux des Deux Vallées.

En effet, la commune n'est plus membre de ce syndicat, la compétence eau ayant été transférée à la communauté d'agglomération Tulle Agglo.

En conséquence la commune est incompétente pour procéder à cette désignation.

La délibération D2026/15 doit donc être retirée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de retirer la délibération D2026/15 ayant pour objet la désignation des représentants de la commune au Syndicat des Eaux des Deux Vallées

Présents : 11	Votants : 11	Pour : 11	Contre :	Abstention :
---------------	--------------	-----------	----------	--------------

RETIRE ET REMPLACE D2026/24

D2026/24B : Délégations consenties au Maire

Délégations du Conseil au Maire

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Délègue à Madame la Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- 1) la réalisation d'emprunts sur la base d'un montant maximum de 20 000 euros destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- 2) la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 3) la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) la passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) la création, la modification et la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6) la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7) l'acceptation, l'encaissement des chèques pour des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8) l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9) la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10) la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros autorisé par le conseil municipal ;
- 11) l'autorisation, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 12) De demander à tout organisme financeur, pour les projets décidés en conseil municipal, l'attribution de subventions au taux maximum ;

- Prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
Prend également acte que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat ;

- Prend acte que cette délibération est à tout moment révocable ;

- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci ;

- Prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, les décisions prises par le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : Abstention :

❖ QUESTIONS DIVERSES

Commission communale : Alain Mazet se porte volontaire, avec un élu communal, pour accompagner le 30/06 la commission communale de la salle polyvalente sécurité ente « L'Usine ».

Tour Agglo : le samedi 4 juillet 2026, de 8 h à 14 h, une visite de découverte de l'agglomération de Tulle est organisée à destination des élus du territoire de l'Agglo. Cette matinée permettra de découvrir différents équipements et services communautaires (locaux administratifs, piscine, médiathèque, etc.).

Coupe de bois : à Lachaud et route de Plaziat

La Bonde : une sécurisation a été mise en place autour de l'étang de la Bonde afin de garantir la sécurité du public à la suite de la vidange de l'étang car un trou très dangereux s'est formé sur la chaussée de l'étang.

Distribution des secteurs aux élus :

Karine Tapissier : Du monument aux morts, route des Diligences, place de l'Eglise et la route de la Gabinelle

Mathieu Presset : La gare, les Fontanelles, début de la route du puy merle et la Croix grande

Alain Mazet : Chauzeix, la Crouchette, Leix et La Bonde

Martine Lormeau : Route du Bos Redon, route de Sédieres

Nathalie Schmutz : La Gourcie, Route des Diligences jusqu'aux monuments aux morts, Ganechapou, La Montie et l'impasse du Gounil

Francoise Maugein : Coudert haut et Coudert bas

Denis Chèze : Les cambuses et route d'Artiges

Cathy Donnedevie : Route des diligences du centre vers les polygones

Vincent Martin : Le mas, Impasse du mas, Route de Bonnel et Polygones

Laurent Naldo : Lotissement la Font Grande et le Prévôt

Mylene Anotaux : Lachaud et Puy Merle

Site internet : Monsieur Denis Cheze a fait remonter qu'il manque la SARL Bachellerie sur le nouveau site internet de la commune.

Fin de séance à 20 h 55

La Maire,
Catherine DONNEDEVIE

Le Secrétaire,
Laurent NALDO

